

VOTRE ATTESTATION D'ACCUEIL

Résidents étrangers

Une personne étrangère, qui souhaite venir en France pour une visite privée ou familiale inférieure à 3 mois, doit présenter un justificatif d'hébergement. Ce document appelé attestation d'accueil est établi par la personne qui l'accueillera à son domicile lors du séjour en France. La demande est faite en mairie. L'attestation est délivrée si l'hébergeant remplit certaines conditions.

Comment faire ?

La démarche se fait directement en mairie. Pour retrouver la liste des pièces à fournir et prendre rendez-vous, vous pouvez accéder au portail O.Net Citoyen ou contacter directement le Service à la population

Contactez le service à la population

LITIGES AVEC L'ADMINISTRATION : RECOURS ADMINISTRATIF, DÉFENSEUR DES DROITS

En cas de litige avec une administration, vous pouvez saisir le juge administratif. Mais vous pouvez aussi faire une réclamation auprès de cette administration. Il y a deux types de réclamations possibles : le recours gracieux, adressé à l'agent qui a pris la décision, et le recours hiérarchique, adressé à son supérieur. Vous pouvez également saisir le Défenseur des droits et, dans certains cas particuliers, un médiateur spécialisé, pour trouver une solution amiable.

- Recours gracieux , hiérarchique ou préalable obligatoire (Rapo)
- Recours au Défenseur des droits pour un litige avec l'administration
- Litige avec la police ou un autre organisme chargé de la sécurité

Questions – Réponses

- Médiateur du groupe La Poste : comment le saisir ?

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Et aussi...

- Agir en justice contre l'administration
- Litiges avec la Sécurité sociale
- Saisir l'administration fiscale (difficultés de paiement, réclamation...)

Pour en savoir plus

- Site du Défenseur des droits
Source : Défenseur des droits

Services en ligne

Saisir en ligne le Défenseur des droits

Défenseur des droits

ACCÉDER AU SERVICE EN LIGNE

Saisir en ligne le médiateur du groupe La Poste

La Poste

ACCÉDER AU SERVICE EN LIGNE

Saisir en ligne l'Inspection générale de la police nationale

Ministère chargé de l'intérieur

ACCÉDER AU SERVICE EN LIGNE

Saisir en ligne l'Inspection générale de la gendarmerie nationale

Ministère chargé de l'intérieur

ACCÉDER AU SERVICE EN LIGNE

TOUS LES SERVICES EN LIGNE

LITIGES AVEC L'ADMINISTRATION : RECOURS ADMINISTRATIF, DÉFENSEUR DES DROITS

En cas de litige avec une administration, vous pouvez saisir le juge administratif. Mais vous pouvez aussi faire une réclamation auprès de cette administration. Il y a deux types de réclamations possibles : le recours gracieux, adressé à l'agent qui a pris la décision, et le recours hiérarchique, adressé à son supérieur. Vous pouvez également saisir le Défenseur des droits et, dans certains cas particuliers, un médiateur spécialisé, pour trouver une solution amiable.

- [Recours gracieux , hiérarchique ou préalable obligatoire \(Rapo\)](#)
- [Recours au Défenseur des droits pour un litige avec l'administration](#)
- [Litige avec la police ou un autre organisme chargé de la sécurité](#)

Questions – Réponses

- [Médiateur du groupe La Poste : comment le saisir ?](#)

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Et aussi...

- [Agir en justice contre l'administration](#)
- [Litiges avec la Sécurité sociale](#)
- [Saisir l'administration fiscale \(difficultés de paiement, réclamation...\)](#)

Pour en savoir plus

- [Site du Défenseur des droits](#)
Source : Défenseur des droits

Services en ligne

Saisir en ligne le Défenseur des droits

Défenseur des droits

ACCÉDER AU SERVICE EN LIGNE

Saisir en ligne le médiateur du groupe La Poste

La Poste

ACCÉDER AU SERVICE EN LIGNE

Saisir en ligne l'Inspection générale de la police nationale

Ministère chargé de l'intérieur

ACCÉDER AU SERVICE EN LIGNE

Saisir en ligne l'Inspection générale de la gendarmerie nationale

Ministère chargé de l'intérieur

ACCÉDER AU SERVICE EN LIGNE

TOUS LES SERVICES EN LIGNE



HÔTEL DE VILLE D'ONET-LE-CHÂTEAU

12, rue des coquelicots
12850 - Onet-le-Château

[S'y déplacer](#)